



# RIVIERES ILE-DE-FRANCE



## édito

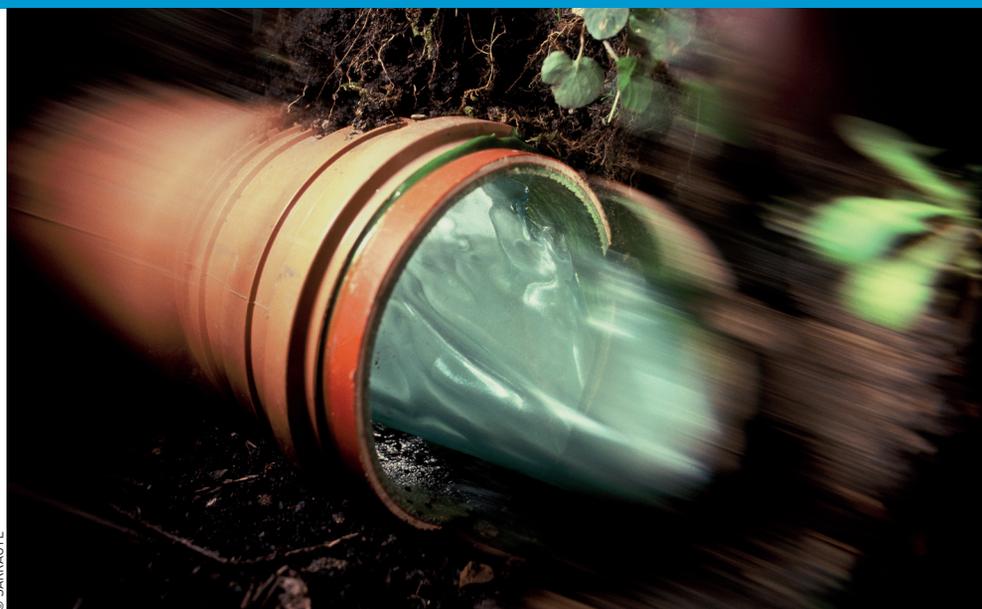
### Réseaux d'assainissement : la qualité sur toute la ligne !

**U**n réseau de qualité collecte toute la pollution et la transporte jusqu'à la station d'épuration, sans perte vers le milieu naturel et sans collecte d'eaux claires parasites, et ceci pendant toute la durée de son amontissement, soit environ cinquante ans. La recherche d'une meilleure fiabilité des réseaux d'assainissement constitue une nécessité, partagée par tous à plusieurs titres. Au plan économique, il s'agit d'optimiser les efforts de financement – supportés in fine par les usagers – en garantissant la pérennité des travaux réalisés par les collectivités.

Au plan écologique, le fonctionnement du système et les bénéfices pour les milieux naturels doivent également être optimisés pour atteindre un « bon état » pour les rivières et les eaux souterraines. C'est pourquoi à partir de janvier 2015, l'Agence de l'eau Seine-Normandie accordera ses aides financières aux seules collectivités engagées à mener leur chantier selon la charte qualité des réseaux d'assainissement, qui constitue un cadre de bonnes pratiques dont chacun peut se prévaloir. Réaliser une opération sous charte ne doit pas être vécu comme une contrainte mais comme un gage de qualité. Lorsqu'un maître d'ouvrage décide de réaliser son opération sous charte, il incite l'ensemble des prestataires à respecter des étapes et une méthodologie. Ainsi, le projet gagne en qualité d'étude, de préparation, d'information des usagers. Nous améliorons alors collectivement l'organisation, l'anticipation de difficultés propres au chantier, le délai de réalisation, la maîtrise des dépenses et finalement la qualité globale.

**Nathalie Evain-Bousquet**  
Directrice territoriale Rivières Île-de-France

**Daniel Merlet**  
Directeur territorial Paris-Petite Couronne



© SARRAUTE

## Une charte qualité pour les réseaux d'assainissement

**Parce que l'amélioration de la qualité des réseaux d'assainissement nécessite un engagement de tous les acteurs, l'Agence de l'eau Seine-Normandie met en place une politique incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

**L**es défauts de réalisation des réseaux compromettent le fonctionnement des systèmes d'assainissement et provoquent des désordres clairement identifiés. Les eaux parasites, en particulier les eaux pluviales, s'infiltrent dans le réseau suite à des malfaçons ou à des erreurs de branchements ce qui entraîne une baisse du rendement des ouvrages d'assainissement voire des phénomènes de déverse-

ment importants causés par l'engorgement des canalisations. Or, comme l'impose la DERU (Directive sur les eaux résiduaires urbaines) toutes les eaux usées doivent être collectées et traitées dans les stations d'épuration. De plus, au-delà de leurs effets délétères sur le milieu naturel, les travaux mal réalisés sont responsables d'une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'exploitation, voire d'investissement, qu'ils engendrent.

>>>

## La lettre territoriale

>>> Cette problématique n'est pas nouvelle et, dès les années quatre-vingt-dix, un certain nombre de maîtres d'ouvrages et de professionnels, conscients de la nécessité d'améliorer la qualité et la pérennité des réseaux, ont engagé des réflexions communes sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors des travaux. Ces démarches ont été formalisées à l'échelle régionale puis nationale dans des chartes de qualité. Plus qu'un document, la charte nationale se veut avant tout une démarche partenariale qui fixe les objectifs et les responsabilités de chacun des acteurs et permet de gérer les interfaces entre les partenaires.

Même si, depuis quinze ans, l'Agence de l'eau pratique les contrôles de travaux et essais de garantie qui ont permis de progresser sensiblement, la charte, qui ne concerne que 20 % des travaux menés en Île-de-France, permet d'apporter de la qualité à toutes les étapes du chantier. Le constat, conforté par des études récentes, conduit l'Agence à mettre en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une politique incitative en direction des maîtres d'ouvrages. Les financements seront alors conditionnés par le respect de la charte qualité des réseaux d'assainissement

### Allez + Loïn

Consultez les nouvelles aides de l'Agence : [www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4921](http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4921)

## Chiffres à l'appui



Pour René-Claude Fouilloux, chargé d'études spécialisé à la direction Connaissance et Appui technique de l'Agence et animateur du groupe de travail sur la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement

à l'ASTEE (cf. page 4), « les chiffres parlent d'eux-mêmes. Deux études comparatives réalisées, pour la première sur 41 opérations et pour la seconde sur 11 chantiers, montrent très clairement que les travaux sur les réseaux d'assainissement effectués sous charte qualité enregistrent un nombre de dysfonctionnements sensiblement réduit. Ainsi, 88 % des canalisations principales restent étanches après 5 à 8 ans de fonctionnement, contre 44 % pour les travaux hors charte sur lesquels on note également que 78 % de tronçons comportent au moins un défaut de profil hydraulique ».



© SIARP

Travaux avenue de la mare à Saint-Ouen-l'Aumône

## Des opérations sous charte qualité

**Sur le terrain, la coopération en amont des différents acteurs garantit une meilleure gestion des délais d'exécution tandis que les contrôles limitent les non-conformités.**



© SIARP

Emmanuel Pezet, président du SIARP

**E**n signant dès 2007 la charte qualité des réseaux d'assainissement, le syndicat intercommunal assainissement de la région de Pontoise (SIARP) a été l'un des premiers maîtres d'ouvrages franciliens à s'engager dans cette démarche. Comme le rappelle Emmanuel Pezet, son président : « Le SIARP gère environ 700 km de réseaux d'eaux usées et 90 postes de refoulement, auxquels s'ajoute le réseau d'eaux pluviales intercommunal du Bassin Versant du ru de l'Hermitage. Nous sommes un service public, ce qui signifie que nous avons une obligation de qualité dans la réalisation de nos opérations. Elles doivent se faire en accord avec notre approche patrimoniale de la gestion de nos équipements et en occasionnant une moindre gêne pour les riverains. » C'est donc sous charte qualité que le SIARP mène toutes ses opérations neuves ou de réhabilitation de son réseau d'assainissement.



© SIARP

Chantier de la Villeneuve-Saint-Martin

À Menucourt, le remplacement d'un collecteur dégradé par la pénétration de racines et des décalages dus au fait que les travaux précédents n'avaient pas été conduits dans les règles de l'art a débuté en juin. Ce chantier qui se déroule en milieu urbain dense a fait l'objet – comme le prévoit la charte – d'une préparation détaillée incluant la tenue de réunions publiques avec les riverains. À Ableiges, bourg de la Villeneuve-Saint-Martin, les travaux en cours consistent à construire une nouvelle conduite longue de 2,5 km pour raccorder la commune au réseau du SIARP. Ceci permettra de se passer de l'ancienne station d'épuration devenue obsolète. Un choix acté après une étude d'investissement préalable et une étude géotechnique qui a permis de faire le choix de matériaux adaptés au type de sol. En l'occurrence le grès, dont la durée de vie peut aller jusqu'à 100 ans si la pose est effectuée par une entreprise compétente. En septembre, le SIARP démarrera de nouveaux travaux à Éragny et Pontoise. Pour ces chantiers complexes, dans des zones où la nappe est affleurante, le calendrier d'intervention a été arrêté de façon à intervenir durant la période la plus favorable, lorsque la nappe est la plus basse. « Dans la conduite de ces opérations, l'apport

de la charte est pour nous primordial », explique Didier Moers, directeur des services techniques du SIARP. « D'autant qu'elle s'impose à tous nos partenaires et prestataires. Bien qu'un aléa reste toujours possible, le fait de mener les études préalables et d'intégrer l'ensemble des contraintes en amont permet de limiter les risques de malfaçons préjudiciables tant à la population qu'aux entreprises. Ces études ont un coût, mais il est compensé par le fait que nous obtenons de meilleurs prix lors des consultations d'entreprises. De plus, l'Agence de l'eau apporte très souvent son aide financière à nos opérations réalisées sous charte qualité. »

### Allez + Loin

Téléchargez la charte qualité des réseaux d'assainissement : [www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=5240](http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=5240)

## CINQ ÉTAPES À RESPECTER

Pour améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement, l'Agence de l'eau Seine-Normandie accorde, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une aide aux seuls travaux réalisés sous charte qualité. Elle contrôlera cinq points clés pour juger de la bonne réalisation des opérations. Elle vérifiera notamment :

- 1/ que la décision de travailler sous charte qualité est inscrite dans une délibération de la collectivité ;
- 2/ la bonne réalisation des études préalables (étude géotechnique, relevé topographique, études à la parcelle et étude du réseau existant) avant la rédaction du document de consultation des entreprises ;
- 3/ les critères de choix du maître d'œuvre, de l'entreprise de pose de canalisation et de l'organisme de contrôle qui devront s'appuyer davantage sur des critères techniques que financiers ;
- 4/ l'existence de deux ordres de services : l'un pour la préparation du chantier, permettant de régler les points litigieux et de finaliser le planning d'intervention, et le second pour le démarrage des travaux ;
- 5/ que des contrôles ont été effectués par un organisme accrédité indépendant avant réception des travaux et qu'ils ont bien permis de lever les non conformités éventuelles.

### Le point de vue de Daniel Janvre, contrôleur technique à l'Agence de l'eau



« La mise en œuvre des principes de la charte nous permettra de mener véritablement les opérations selon les règles de l'art et donc de réaliser des ouvrages durables. Toute cela passe notamment par la réalisation sérieuse des études préalables et leur bonne utilisation. Des points de contrôle pendant la réalisation des travaux ne pourront qu'améliorer les contrôles réception déjà pratiqués par l'Agence en fin de travaux. »

# L'ASTEE, au cœur de la démarche qualité

**Régionales ou nationales, les chartes qualité proposent une méthodologie au service de la pérennité des réseaux d'eau et d'assainissement et de la protection des milieux.**

**L'**ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) est une association reconnue d'utilité publique qui a vocation à produire et diffuser de l'information technique de référence. Elle produit de nombreuses publications dont les chartes qualité des réseaux. Claire Cayla, chargée de mission à l'ASTEE, explique : « La première charte qualité pour les réseaux d'assainissement a été élaborée en 1993 en Artois Picardie. D'autres territoires se sont rapidement engagés dans cette démarche. De là est née l'idée de lancer une réflexion globale, d'autant qu'il y avait une prise de conscience des maîtres d'ouvrages comme

*des professionnels de la nécessité d'améliorer la qualité et la pérennité des réseaux d'assainissement. Un groupe de travail a été créé par l'ASTEE début 2000, pour rassembler dans une charte nationale une synthèse des bonnes pratiques expérimentées dans les régions ainsi que des mises à jour réglementaires. La charte nationale propose un mode d'organisation depuis les études initiales jusqu'à l'achèvement des travaux. Elle ne se substitue ni aux textes réglementaires, ni aux missions des différents acteurs, ni aux chartes régionales qui s'avèrent parfois mieux adaptées aux spécificités locales. En Île-de-France c'est la charte nationale qui fait référence. La qualité des réseaux à tout à gagner. »*

## La boîte à outils des élus

**P**ourquoi réaliser des travaux sous charte qualité ? Quelles sont les spécificités de ces chantiers ? Sur un site Internet dédié, l'ASTEE a rassemblé une série d'outils d'accompagnement conçus par les acteurs des chantiers et les maîtres d'ouvrages qui doivent engager des travaux sur leurs réseaux d'assainissement.

- Pour avoir une vision synthétique des principes de la charte qualité : [www.chartesqualite-astee.fr/fr/les\\_principes-54.html](http://www.chartesqualite-astee.fr/fr/les_principes-54.html)
- Pour connaître les spécificités d'un chantier mené sous charte : [www.chartesqualite-astee.fr/fr/une\\_realisation\\_efficace\\_et\\_de\\_bonne\\_qualite-60.html](http://www.chartesqualite-astee.fr/fr/une_realisation_efficace_et_de_bonne_qualite-60.html)
- Pour en savoir plus sur les avantages économiques des travaux sous charte : [www.chartesqualite-astee.fr/fr/avantages\\_economiques\\_a\\_travailler\\_sous\\_charte-61.html](http://www.chartesqualite-astee.fr/fr/avantages_economiques_a_travailler_sous_charte-61.html)

- Pour faire le point sur les conditions d'éligibilité aux subventions : [www.chartesqualite-astee.fr/fr/conditions\\_d\\_elegibilite\\_aux\\_subventions-62.html](http://www.chartesqualite-astee.fr/fr/conditions_d_elegibilite_aux_subventions-62.html)
- Un exemple de charte qualité régionale : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=689>



## BRÈVES

### Une réunion pour les élus

L'ASTEE et l'Agence de l'eau organisent une réunion d'information à l'intention des élus et techniciens le 27 novembre 2014 en matinée. Au programme : la charte qualité des réseaux d'assainissement et la problématique des branchements des particuliers. Plus d'informations prochainement sur [www.astee.org](http://www.astee.org)

### Le nouveau comité de bassin



Le 10 juillet dernier, M. François Sauvadet, ancien ministre, député et président du conseil général de Côte-d'Or, a été élu pour trois ans président du comité de bassin. Ont été également élus à la vice-présidence du comité de bassin :

- Mme Jeanette Pretot, pour le sous-collège des usagers non professionnels ;
- M. Olivier Dauger, pour le sous-collège des usagers professionnels « agriculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme » ;
- M. Christian Lecussan, pour le sous-collège des usagers professionnels « entreprise à caractère industriel et artisanat »



- Enfin, M. Daniel Marcovitch (collège des usagers, personne qualifiée) et Mme Josiane Bernard (collège des élus, vice-présidente du conseil général de Seine-Saint-Denis), ont été respectivement élus président et vice-présidente de la commission territoriale Rivières Île-de-France.



AGENCE DE L'EAU, DIRECTION TERRITORIALE RIVIERE ÎLE DE FRANCE,  
51 RUE SALVADOR ALLENDE 92027 NANTERRE CEDEX TÉL : 01.41.20.17.29.  
[WWW.EAU-SEINE-NORMANDIE.FR](http://WWW.EAU-SEINE-NORMANDIE.FR)  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION MICHÈLE ROUSSEAU.  
DIRECTEUR TERRITORIAL NATHALIE EVAÏN-BOUSQUET.  
CHARGÉE DE COMMUNICATION MARIE-ANNE ANDRIANALIRANTO.  
RÉDACTEUR GUILLAUME TIXIER, CATHERINE SALON  
RÉALISATION BAYARD SERVICE ÉDITION.  
INFOGRAPHIE HUGUES PIOLET.  
IMPRESSION IMPRIMERIE IBL GRAPHIQUE (76).